AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1398
FR0013181864-FS0758

12 août 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 août 2019, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 août 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et détenir 13 189 968 actions ALTRAN TECHNOLOGIES[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,13% du capital et 5,12% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES détenues à titre de collatéral.

[1] La Banque centrale de Norvège.
[2] Dont 5 550 875 actions détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 257 021 105 actions représentant 257 827 144 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.